

**SEANCE DU 30 AVRIL 2014**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mille quatorze le trente avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BESCHIZZA.

Nombre de Conseillers  
Municipaux  
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait  
afficher aujourd'hui à la porte de  
la Mairie le compte rendu  
sommaire de la séance du Conseil  
Municipal du 30 avril 2014 et  
qu'il a été fait ... observation.

Le 7 mai 2014,



**PRESENTS :** M. BESCHIZZA – Mme MAROUN (sortie lors du vote des délibérations n° 12 et 13) – M. CANNAROZZO – Mme LAGARDE – M. AYYADI (sorti lors du vote des délibérations n° 36 – 37 et 38) – Mme DELMONT-KOROPOULIS – M. CHAUSSAT – Mme FOUQUE – M. RAMADIER – Mme BELMOUDEN – M. FLEURY – Mme RODRIGUES – M. GIAMI – Mme SAGO – M. CAHENZLI – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI – Mme ISIK – M. MORIN – Mmes BARTHELEMY – NICOT – MM. PACHOUD (sorti lors du vote des délibérations N° 18 et 19) – LECAREUX – Mme MOREAU – MM. CORREIA – MICHEL – MARQUES – Mmes DRODE – RADE – MM. LORENZO – ATTIORI – Mmes LANCHAS-VICENTE – GIMENEZ – M. SANOGO – Mme MISSOUR – M. TELLIER – Mme SADKI – M. MOZER – Melle LABBAS – M. SEGURA (sorti lors du vote des délibérations N° 6 – 7 et 8) – Mme QUERUEL – MM. HERNANDEZ – GOLDBERG (arrivé à 20h15 – absent lors du vote du procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2014 et de la présentation de la délibération N° 1) – CHALLIER – Mmes FOUGERAY – BEZZAOUYA – Melle ABDELLAOUI.

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

**MANDANT**

M. BEZZAOUYA  
Mme MARQUETON  
Mme DEMONCEAUX  
M. LAOUEDJ

**MANDATAIRE**

M. LECAREUX  
M. CANNAROZZO  
M. CHALLIER  
Melle ABDELLAOUI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. CANNAROZZO a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ADOPTE** à l'unanimité, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2014,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le Développement Durable, au titre de l'exercice 2014 (*délibération n°1*),

**par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville en 2013 ainsi que celui de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (*délibération n°2*),  
les comptes de gestion de l'exercice 2013 établis par la Trésorière Principale : Budget Principal Ville (*délibération n°3*), Budgets annexes Assainissement (*délibération n°4*) et Restauration Extra-scolaire (*délibération n°5*),

les Autorisations de Programme à hauteur de 19 658 841,63 € et des crédits de Paiement (AP/CP), concernant les projets de construction d'une crèche multi-accueil rue de Toulouse, des travaux de restructuration et d'extension des groupes scolaires, des travaux de voirie dans le cadre du PRU et du degré bleu du stade nautique (*délibération n°17*),

**ADOPTE** les comptes administratifs de l'exercice 2013 : Budget Principal Ville (*délibération n°6*), Budgets annexes Assainissement (*délibération n°7*) et Restauration Extra-scolaire (*délibération n°8*),

**DECIDE** la reprise de deux véhicules légers du parc automobile de la Ville au profit de la Société SMACL ASSURANCES, suite à des sinistres survenus durant l'année 2014 (*délibération n°26*),

l'attribution de subventions, au titre de l'exercice 2014, aux associations sportives (*délibération n°27*),

l'allocation d'une bourse aux athlètes de Haut Niveau des associations sportives aulnaysiennes en fonction des performances obtenues au titre de la saison sportive écoulée et au titre du soutien aux études (*délibération n°28*),

l'inscription au budget des crédits nécessaires à l'affectation de quatre collaborateurs de cabinet du Maire (*délibération n°29*),

l'allocation, à compter du 5 avril 2014, de l'indemnité de conseil au receveur municipal (*délibération n°30*),

l'adhésion de la Ville au groupement de commandes du SIPPAREC pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique (SIG) du Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication – SIPPAREC (*délibération n°32*),

**FIXE** le montant des impositions des taxes directes locales selon les modalités suivantes :

- Taxe d'habitation : 25,05 %,
  - Taxe foncière (bâti) : 14,40 %,
  - Taxe foncière (non bâti) : 24,59 %,
  - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 32,24 %,
  - Produit des contributions directes à verser au SEAPFA : 1 281 536 €.
- (*délibération n°18*),

le taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) à 9,52 % pour l'année 2014 (*délibération n°19*),

**AUTORISE** le Maire, à signer les conventions de partenariat relatives à l'octroi du restant de la subvention au titre de l'exercice 2014, aux associations suivantes :

- Maison de l'Emploi, de l'Insertion, de la Formation et de l'Entreprise d'Aulnay-sous-Bois - MEIFE (*délibération n°20*),
- ACSA, MISSION VILLE AULNAY et OFFICE DE TOURISME (*délibération n°22*),
- SADDAKA, FEMMES RELAIS, RICOCHET, CREA, CREO ADAM, GRAJAR 93, MAISON JARDIN SERVICE et MENAGE ET PROPRETE (*délibération n°25*),

le Maire, à déposer un permis de démolir concernant la déconstruction de la crèche multi-accueil sise rue de Toulouse (*délibération n°49*),

- PROCEDE** à la **désignation, à main levée**, des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein des organismes suivants :
- Association des Femmes Relais et des Médiateurs Interculturels d'Aulnay-sous-Bois (*délibération n°23*),
  - Association LE RICOCHET (*délibération n°24*),
  - Commission Consultative relative au règlement de voirie (*délibération n°33*),
  - Commission consultative des Services Publics Locaux - CCSPL (*délibération n°34*),
  - Association AFTAM (*délibération n°37*),
  - Association SYNCOM (*délibération n°38*),
  - Association des Maires pour la Défense de la Ligne B du RER et la Promotion du Transport Public (*délibération n°39*),
  - Association des Collectivités Sites d'Industrie Automobile – ACSIA (*délibération n°40*),
  - Association Ville et Aéroport (*délibération n°41*),
  - Association Réflexion, Action, Prison et Justice - ARAPJ (*délibération n°42*),
  - Association pour Adultes et Jeunes Handicapés – APAJH (*délibération n°43*),
  - Société d'Aménagement Economique et Social – SAES (*délibération n°44*),
  - Conseils d'Ecoles maternelles et primaires des différents groupes scolaires de la ville (*délibération n°45*),
  - Conseils d'Etablissements des Collèges et Lycées de la commune (*délibération n°46*),
  - Conférence de l'Entente entre les villes d'Aulnay-sous-Bois et de Sevran concernant la mutualisation des réseaux de chaleur (*délibération n°47*),
  - Conférence de l'Entente entre les villes d'Aulnay-sous-Bois et de Gonesse (*délibération n°48*),

à l'**élection, par un vote à bulletin secret**, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la Commission municipale compétente en matière de Délégation de Services Publics – DSP (*délibération n°35*),

à l'**élection, à main levée**, des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de l'Association Aulnay Sports (*délibération n°36*),

**par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :**

**DECIDE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2013 : Budget Principal Ville (*délibération n°9*), Budgets annexes Assainissement (*délibération n°10*) et Restauration Extra-scolaire (*délibération n°11*),  
l'affectation de l'excédent de fonctionnement du Budget annexe Assainissement au Budget Principal Ville (*délibération n°12*),  
la reprise au Budget Principal Ville de l'excédent de fonctionnement du Budget annexe Assainissement (*délibération n°13*),

**ADOPTE** **chapitre par chapitre**, les budgets primitifs de l'exercice 2014 avec la reprise des résultats du compte administratif 2013 : Budget Principal Ville (*délibération n°14*), Budgets annexes Assainissement (*délibération n°15*) et Restauration Extra-scolaire (*délibération n°16*),

**AUTORISE** le Maire, à signer les conventions de partenariat relatives à l'octroi du restant de la subvention au titre de l'exercice 2014, aux associations suivantes : AEPC, IADC Centre de Danse du Galion et IADC Jacques Prévert (*délibération n°22*),

**PROCEDE** à la **désignation, à main levée**, des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de l'Association d'Entraide du Personnel Communal – A.E.P.C. (*délibération n°21 qui abroge la délibération n°11 du 18 avril 2014*),

**DECIDE** de différer l'application de la réforme des rythmes scolaires et de maintenir les jours et horaires actuels des écoles maternelles et élémentaires sur la ville pour la rentrée de septembre et, **AUTORISE**, M. le Maire, à saisir l'ensemble des recours possibles afin d'amener une révision des termes du décret du 24 janvier 2014 relatif à l'organisation des rythmes scolaires (*délibération n°31*),

---

En fin de séance, une question orale a été posée concernant l'arrêté municipal du 29 avril 2014 réglementant les activités constitutives de troubles à l'ordre public, notamment la mendicité.

*Au cours de la réunion du Conseil Municipal, deux suspensions de séance ont été observées : de 22H05 à 22h20 et de 23h20 à 23h25.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jeudi 1<sup>er</sup> mai à 00h50.*



**Bruno BESCHIZZA**  
Maire d'Aulnay-sous-Bois  
Conseiller Régional d'Ile-de-France